

L'iPhone 12 interdit de vente en France pour excès de radiations

12 septembre, 2023

Par : **Alerte Phonegate**

[Avec Alerte Phonegate](#)

C'est un véritable coup de tonnerre qui vient de s'abattre sur le géant californien Apple. En effet, l'Agence nationale des fréquences (ANFR) vient d'annoncer dans [un communiqué](#) publié le 12 septembre 2023, le retrait provisoire de l'iPhone 12 pour dépassement du niveau réglementaire du débit d'absorption spécifique (DAS) de radiofréquences dans les membres des utilisateurs qui le tiennent à la main ou le mettent dans une poche de pantalon. L'ensemble des distributeurs ont donc l'obligation de le retirer de leurs points de vente à partir d'aujourd'hui.

L'iPhone 12 est aussi le premier des téléphones intelligents d'Apple à être épinglé par l'ANFR. Les tests de DAS ont été réalisés par le laboratoire allemand CTC Advanced en 2021 et selon les données de l'agence :

« Ils doivent ainsi respecter les valeurs limites réglementaires de 4 W/kg pour le DAS « membre » et 2 W/kg pour le DAS « tronc ». Les mesures de l'ANFR ont révélé une valeur de DAS « membre » dépassant cette limite, soit 5,74 W/kg. En revanche, les valeurs de DAS « tronc » sont conformes. »

Il ne nous a pas été possible d'accéder spécifiquement au rapport de test qui ne figure pas à l'instant où nous écrivons dans [la base de données de tests DAS](#) de l'ANFR. Toutefois il apparaît que les tests réalisés sur une série d'iPhone 12 remonte à 2021, idem pour l'iPhone 13 dont le contrôle est toujours en cours à l'ANFR.

Des délais qui s'allongent de plus en plus

« Nous constatons avec regret qu'il aura fallu près de deux années pour que la sanction tombe et que les possesseurs d'iPhone 12 soient informés de la surexposition causée par leur smartphone. Un délai beaucoup trop long et qui ne profite qu'au fabricant à la pomme », affirme le lanceur d'alerte français Marc Arazi, directeur de l'association Alerte Phonegate.

Apple doit maintenant réaliser une mise à jour logicielle du DAS de l'iPhone 12 dans les plus brefs délais. À défaut, il risquerait, [selon le ministre Jean-Noël Barrot](#), une demande de rappel de l'ensemble des iPhone 12 vendus en France.

Nous allons aussi immédiatement nous assurer que l'ANFR informe les instances européennes et comme l'a annoncé le Commissaire européen au marché intérieur, Thierry Breton, le 1er septembre 2023, dans [une réponse écrite à l'eurodéputée polonaise Beata Mazurek](#), que l'iPhone 12 soit aussi retiré de l'ensemble du marché européen.

« Les allégations de l'alerte Phonegate, ainsi que [l'étude de 2016 réalisée par l'Agence nationale française de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail \(ANSES\)](#), sont préoccupantes, a répondu Thierry Breton. En effet, les téléphones mobiles non conformes à la [directive relative aux équipements hertziens \(RED\)](#) ne doivent pas être mis sur le marché de l'Union européenne. »

Ce sont maintenant [43 modèles de téléphones portables](#), identifiés comme dangereux pour la santé des utilisateurs, qui ont été soit retirés du marché français, soit ont vu leur DAS faire l'objet d'une mise à jour logicielle. Les derniers en date : l'iPhone 12 d'Apple, le Motorola Edge, l'Essentiel Clap 20+, le Xiaomi Poco X3 et le Logicom Le Swipe.

Selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS), [citée hier par l'Agence France Presse](#), « rien n'indique pour l'instant que l'exposition à des champs électromagnétiques (CEM) de faible intensité, soit dangereuse pour la santé humaine » et ce « malgré de nombreuses recherches ». Malgré l'absence d'une relation causale hors de tout doute entre l'exposition aux CEM de radiofréquences (RF) chez l'humain, plusieurs études ont démontré que l'utilisation quotidienne du cellulaire augmente le risque de tumeur cérébrale à long terme chez certaines personnes. Ce risque augmente de 60 % chez les gens qui l'utilisent pendant 17 minutes par jour sur une période de 10 ans, a révélé en 2021 une méta-analyse de 46 études épidémiologiques sur le sujet.

[Publiée dans l'International Journal of Environmental Research and Public Health](#), l'étude montre que le rayonnement des téléphones portables peut augmenter le risque de cancer et de tumeurs non malignes, de troubles et de maladies neurologiques et de troubles de la reproduction. Ces risques sont également accrus par le rayonnement Wi-Fi. Par ailleurs, en 2018, le programme national de toxicologie américain a réussi à causer des tumeurs en exposant des rats au rayonnement de téléphones cellulaires et [ces résultats ont été répliqués par des chercheurs italiens](#). Ces résultats incitent plusieurs experts à recommander à l'OMS de classer les radiofréquences comme « probablement cancérigènes pour l'humain ». En 2011, le Centre international de recherches sur le cancer de l'OMS les avaient [classées « peut-être cancérigènes » sur la base des études épidémiologiques précitées](#).

Les rayonnements de radiofréquences micro-ondes des antennes relais peuvent également provoquer des troubles neurologiques, notamment des maux de tête, de la fatigue, des troubles de la mémoire et du sommeil, ainsi qu'une hypersensibilité électromagnétique, a indiqué un des auteurs de l'étude, le chercheur Joel Moskowitz, directeur du Centre pour la santé familiale et communautaire de l'Université de la Californie, à Berkeley.

« Tout d'abord, minimisez votre utilisation des téléphones portables ou des téléphones sans fil - utilisez une ligne fixe chaque fois que possible, a déclaré Moskowitz au journal [Daily Californian](#) dans un courriel. Si vous

utilisez un téléphone portable, éteignez le Wi-Fi et le Bluetooth si vous ne les utilisez pas. »

Afin de limiter les risques, M. Moskowitz a ajouté que les utilisateurs devraient tenir les appareils à une distance d'au moins 10 pouces du corps et de la tête afin de réduire l'exposition aux radiations. Il précise que lorsque les appareils ne sont pas utilisés, ils doivent être rangés dans un sac. S'il est nécessaire de ranger le téléphone dans la poche arrière, il doit être mis en mode avion. [Une nouvelle étude italienne rapporte d'ailleurs le cas d'un homme qui a développé une tumeur dans la cuisse au niveau de la poche avant gauche où il rangeait habituellement son cellulaire.](#)

Moskowitz a ajouté qu'il faut éviter d'utiliser le cellulaire quand la réception est mauvaise, car le portable est programmé pour alors augmenter sa puissance d'émissions d'ondes pour communiquer avec l'antenne relais la plus proche, ce qui augmente l'exposition aux CEM de RF.

[Les tests de DAS sont fortement contestés, notamment par l'Académie américaine de pédiatrie](#), car ils ne reflètent pas l'exposition des usagers dans des conditions normales d'utilisation d'un cellulaire. Ils sont réalisés en laboratoire à au moins 5 mm d'un crâne en plastique de la taille de celui d'un homme de 200 livres. Ils ne visent qu'à éviter l'échauffement de 1 degré Celsius d'un liquide après une exposition de six minutes. L'OMS ne reconnaît que la dangerosité de l'effet thermique des RF sur les tissus humains. Un dépassement du DAS augmente les risques d'effets non thermiques comme le cancer, selon les chercheurs indépendants membres de la [Commission internationale sur les effets biologiques des CEM](#). Ils soulignent que les ondes cellulaires sont plus dangereuses que les ondes naturelles car elles sont [pulsées \(modulées\) et polarisées](#).

Pour en savoir davantage, voir le webinaire [Brain cancer, neurological disease and EMR : Is there a risk?](#), avec notamment le neurochirurgien Hillel Baldwin qui animait une conférence médicale sur les effets biologiques des champs électromagnétiques en 2021.



Alerte Phonegate

Association visant à permettre, tant en France qu'à l'international, la mise en réseau des individus, organisations et collectivités luttant pour la reconnaissance, la protection et la défense de la santé des utilisateurs de téléphonie mobile dans le cadre, entre autres, du scandale sanitaire et industriel dit « du Phonegate ». Elle veut également contribuer avec ses partenaires à la définition d'une stratégie globale pour une utilisation du téléphone portable, des tablettes numériques, des objets connectés ou de toute autre nouvelle technologie à venir utilisant les ondes électromagnétiques, dans des conditions qui protègent la santé des utilisateurs et en particulier des enfants. Enfin, elle veut concourir à l'identification, à la prévention et à la réparation des dommages causés aux victimes de la téléphonie mobile tant sur un plan physique, psychologique, moral, etc. et des préjudices occasionnés à leurs proches. Pour atteindre ses objectifs, l'association peut agir en justice directement et/ou en soutien des actions engagées par ses membres. Elle peut mener toute action ou activité utiles, y compris de nature économique, pour l'accomplissement de son objet social.